

Digoïn

Le magazine municipal



**Eau-assainissement :
du nouveau dans
les réseaux !**



◀ Mai : dans l'objectif d'être toujours plus visible, le comité de Foire de Digoïn a pris place dans de nouveaux locaux au 21, rue de la Grève. La nouvelle édition se tiendra du 3 au 5 septembre 2021 place de la Grève. Plus d'informations sur www.foire-digoïn.com



◀ 26 mai : la ville de Digoïn ne souhaitant pas se priver de représentation une année complète, le spectacle de danse « Vivace » signait le retour de la saison culturelle sur la commune avec une soixantaine de personnes présentes pour l'occasion.

▶ 14 mai : les associations « les Amis des Antilles » et « Mémoire de l'histoire de l'abolition de l'esclavage en Saône-et-Loire » ont mis l'accent courant mai sur des cérémonies mémorielles, dans le cadre du 12^e festival Outre-mer de la région. À cet effet, une messe créole en mémoire de l'abolition de l'esclavage était organisée à Digoïn, terre d'origine du Général Lavaux (1751-1828). Nommé gouverneur de Saint-Domingue et proche de Toussaint Louverture, il défendit l'action de celui-ci auprès du Directoire avant d'être mis à la retraite lors de la prise du pouvoir par Bonaparte.



▶ 1^{er} juin : après le lancement de son salon de coiffure « l'atelier de Dim » fin 2020, Dimitri Desrichard a ouvert, toujours rue du centre, une boutique de dépôt-vente de vêtements d'occasion, homme, femme et accessoires. Facebook : Atelier de Dim' - Le dépôt-vente



Commémorations du 8 mai : les 76 ans de la Victoire ont été commémorés dans tous les départements de France. À Digoïn, Sénateur, Maire, Élus, corps constitués, porte-drapeaux et membres d'associations patriotiques se sont rendus aux Monuments aux Morts de Digoïn et de Vigny, dans le respect des règles de distanciation mais toujours avec beaucoup de respect pour ceux qui ont donné leur vie pour libérer la France.



COMMÉMORATIONS du 8 mai

ÉDITO



Enfin ! Accompagnés par les premiers rayons du soleil, voilà venu le jour où tous nos commerces vont pouvoir de nouveau ouvrir, où les terrasses des bars et restaurants pourront nous accueillir, où les salles de cinéma et enceintes sportives vont devenir de nouveau accessibles.

Même si le couvre-feu et les jauges d'accueil restent en vigueur jusqu'au 30 juin, il faut se réjouir de cet assouplissement. Nous pouvons tous nous féliciter des efforts consentis et des résultats obtenus et je tiens à vous remercier sincèrement pour le comportement dont vous avez fait preuve durant cette difficile période.

C'est désormais un beau programme qui nous attend pour la saison estivale. Vous pourrez de nouveau profiter des bords de Loire et de nos bars éphémères, l'équipe municipale continuant de dynamiser l'offre proposée aux Digoïnais en engageant de nouveaux travaux à la Guinguette. Tout cela accompagnera les Terrasses de l'été et les Ligériades dont vous découvrirez le contenu sous quelques jours.

Côté travaux, les services techniques et le Pôle Eau - Assainissement travaillent à l'entretien et à la modernisation du réseau ce qui peut engendrer des coupures que nous tentons de limiter tout en vous tenant informés.

Enfin, juin sera un mois d'élections puisque nous sommes appelés à aller aux urnes pour élire nos conseillers départementaux et régionaux. La salle des fêtes étant réservée pour le centre de vaccination, les élections se dérouleront au gymnase municipal les 20 et 27 juin prochain. Je sais pouvoir compter sur vous, et je compte sur votre mobilisation dès le premier tour.

Aujourd'hui la vaccination est ouverte à tous les adultes, n'attendez pas pour prendre rendez-vous dans notre centre avant les vacances, tout en continuant de respecter les gestes barrières.

Ensemble, soyons raisonnables, car la santé de chacun, c'est l'affaire de tous.



David Bême

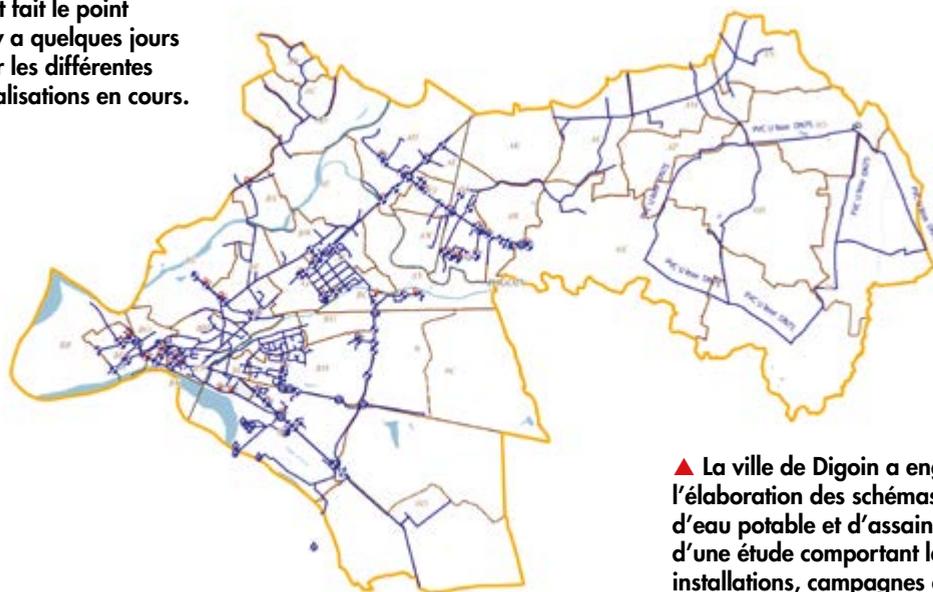
Maire de Digoïn
Vice-Président du Grand Charolais



▲ Les élus de la ville de Digoïn ont fait le point il y a quelques jours sur les différentes réalisations en cours.



▲ Les modalités de paiement évolueront également dans les prochains mois ! Les abonnés pourront désormais payer leur facture directement avec leur carte bleue ou dans les centres agréés.



▲ La ville de Digoïn a engagé l'an dernier l'élaboration des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement. Il s'agit d'une étude comportant le diagnostic des installations, campagnes de mesures de terrain et analyse des dysfonctionnements, dans l'optique d'élaborer d'ici début 2022 un programme pluriannuel de travaux sur les 10 prochaines années. L'existence d'un schéma directeur de moins de 10 ans est un préalable à l'octroi de la majorité des subventions de l'Agence de l'eau.

◀ Fonctionnant en régie, la commune de Digoïn est en charge de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, au sein d'un service mobilisant dix agents (administratifs, techniques...).



Du nouveau SUR LES RÉSEAUX !

Le pôle eau-assainissement a engagé de nombreux travaux de modernisation : installation de la radio-relève, sectorisation des réseaux eau, supervision et télésurveillance, évolution des modalités de paiement, nouveaux services en ligne, futurs schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement. Point sur les différentes réalisations des derniers mois et/ou en cours de finalisation...

INSTALLATION DE LA RADIO-RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU.

Ces compteurs permettent de faire une relève à distance chaque mois, sans pénétrer dans la propriété des abonnés. Fonctionnant avec une technologie radio courte portée, le dispositif permet des relevés plus rapides et plus fréquentes. « À Digoïn, l'installation de compteurs s'achèvera dans les prochaines semaines avec pour objectif de détecter et prévenir les usagers en cas d'anomalies de consommations. La communication radio émet seulement quelques secondes quand l'agent intervient. À terme, un portail internet sera mis en place. Chaque utilisateur pourra retrouver ses relevés mensuels avec le détail des consommations journalières » précise Cédric FRADET, adjoint au Maire en charge de l'eau et de l'assainissement.

SUPERVISION ET TÉLÉSURVEILLANCE

Pour faciliter les contrôles, des travaux de supervision sont en cours dans le but de mettre en place une automatisation de l'envoi des données des puits de captage, des stations relais ainsi que des autres installations. Cet outil permet entre autres de suivre quasiment en temps réel les volumes qui transitent et les hauteurs d'eau, l'état et les défauts des équipements, leur temps de fonctionnement ou les intrusions dans les sites.

TRAVAUX DE SECTORISATION DES RÉSEAUX D'EAU

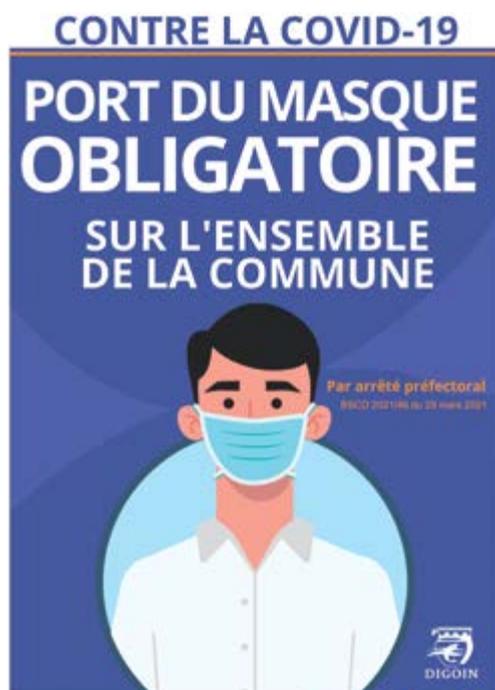
La sectorisation d'un réseau d'eau permet d'améliorer les performances de ce réseau par un ciblage permanent des recherches de fuites à mener. Par l'avancement de ces travaux de sectorisation, des coupures/baisses de pression d'eau ont été programmées ces derniers jours dans certains quartiers de la ville.

NOUVELLE METHODE DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Depuis une phase d'expérimentation en 2019 Route des Sables, la ville de Digoïn met en place progressivement une nouvelle méthode de réhabilitation sur les collecteurs d'assainissement pour adopter désormais des travaux par l'intérieur des conduits, moins coûteux et moins gênants. Avant tout projet de voirie, des boîtes de raccordement sont implantées sur trottoir ; elles permettent un accès au réseau d'assainissement, facilitant ainsi l'entretien sans nécessiter un accès par l'intérieur des propriétés.

MODE DE PAIEMENT

Dans quelques mois, le mode de paiement évoluera ! Plus pratique, l'abonné pourra désormais payer par carte bleue en ligne dit « payfip » ou directement dans les tabac-presse de la commune agréés. À noter que le tarif de l'eau n'a pas augmenté depuis 2014.



▲ Comme dans l'ensemble des établissements, la ville de Digoin vous rappelle que le port du masque est toujours obligatoire sur l'ensemble du territoire communal jusqu'au 30 juin minimum (arrêté BSCD 2021/46 du 29 mars 2021).

▲ Pour soutenir les services locaux et le commerce de proximité : l'Union des commerçants de Digoin poursuit, jusqu'au 21 juin, son opération « Chèque de printemps ». Pour un bon acheté 7€, le client bénéficie de 10€ d'achat. Une manière solidaire de retrouver ses bonnes habitudes au sein des commerçants adhérents de l'UCIA.



▲ C'est également la réouverture pour les musées digoinais. Pour le plus grand bonheur de ses membres, le musée de la céramique a ouvert le 1^{er} juin dernier. L'Observatoire a lui ouvert au public le 19 mai dernier. Quant à l'association « Notre école au fil du temps », les bénévoles organisent à l'heure actuelle des visites ponctuelles.

Une reprise attendue POUR LES COMMERÇANTS !

La 2^e étape du déconfinement a permis aux bars, restaurants, commerces non-essentiels et lieux de culture de rouvrir enfin leur porte. La 3^e étape, le 9 juin prochain, verra le protocole sanitaire s'assouplir encore un peu plus dans l'attente d'un retour à la normale.

« Des premiers retours de commerçants, les boutiques et magasins digoinais, considérés comme "non-essentiels", ont vu revenir les clients en nombre et les affaires semblent reprendre correctement » précise Nicole GEORGES, adjointe au Maire en charge de l'animation commerciale, avant d'ajouter : « les clients disent que ça leur fait du bien de ressortir, ils sont contents de retrouver leur boutique. C'est un sentiment d'apaisement et de joie, tant pour les professionnels que pour les Digoinais après plusieurs semaines de fermeture. »

Une fermeture qui aura fait peur à beaucoup de par sa longueur. Pour une majorité de commerçants, cette fermeture fut un manque, principalement social par l'absence d'une clientèle souvent fidèle, à l'image de Jérémie FUSEAU, gérant de Larizonya à la Brièrette, où retrouver ses clients est un véritable soulagement : « ces sept derniers mois m'auront permis de mettre ce temps à profit afin de faire bon nombre d'aménagements ou travaux, j'ai pu embellir l'établissement avec les peintures, rénover la façade (avec le soutien financier de la ville de Digoin - aide à la façade)... ça m'a pris pas mal de temps mais je suis heureux de cette réouverture ! »

Les restaurants et bars notamment connaîtront une nouvelle étape le 9 juin. À cette date, les terrasses des restaurants et bars peuvent rouvrir avec des tables ne dépassant pas 6 personnes mais cette fois à 100% de leur capacité d'accueil. L'intérieur pourra également rouvrir, avec une jauge de 50% et là encore, avec des tables de six personnes maximum, et un décalage du couvre-feu à 23h.

Dans cette même dynamique, la ville de Digoin peaufine actuellement sa nouvelle saison estivale : concerts, spectacles, bars éphémères, exposition estivale, marché artisanal semi-nocturne... c'est une programmation riche et haute en couleurs qui attendra Digoinais et les nombreux touristes pour passer « l'été à Digoin » ! Encore un peu de patience, le programme complet sera disponible dans quelques jours.

Cette année encore, de nombreux spectacles seront au programme pour cette saison estivale !





► Régis Faure, exploitant du cinéma « Le Majestic » et William Robin, médiateur cinéma se réjouissent de la réouverture après plusieurs mois d'inactivité.

► De nombreuses affiches sont au programme ces prochaines semaines... Vous pouvez retrouver toute la programmation dans les différents points de distribution habituels, sur le site internet : cinemas-panacea.fr, la page Facebook et devant votre cinéma zone Ligerival ! Depuis quelques mois désormais, les cinéphiles peuvent également acheter leur place en ligne sur allocine.fr



► Les spectateurs ont pu retrouver les sorties cinéma chaque semaine dans le nouveau complexe zone Ligerival.



CINÉMA : UNE REPRISE CHARGÉE POUR « LE MAJESTIC » !

Après plusieurs mois de fermeture pour cause de Covid-19, les cinémas de France ont rouvert leur porte le 19 mai dernier. Films, règles d'hygiène, masque, un point sur l'ouverture du « Majestic » avec son gestionnaire : Régis Faure.

Le jour tant attendu des cinéphiles est arrivé. Après plus de six mois de fermeture, les spectateurs ont pu retrouver les sorties cinéma chaque semaine dans le tout nouveau complexe zone Ligerival.

« Digoin, 8^e ville du département par la population se classait alors à la 6^e place par la fréquentation cinématographique avant que la pandémie nous ait interrompus. Nous voguions sur 2 fois plus d'entrées que la rue Nationale (60 000) » acquiesce Régis Faure après 300 jours de fermeture cumulés depuis le mois de mars 2020 : « cette période nous a permis de réfléchir sur l'avenir du cinéma dont je suis persuadé qu'il a encore une place dans la société. La crise ne fait qu'accélérer sa mutation. Il s'agit désormais de bien le promouvoir comme un lieu de vie et de partage et non plus comme seul lieu de diffusion. Car plus que jamais, l'envie de sortir est là, que ce soit pour se rencontrer ou prendre le temps d'échanger. »

De ce fait, l'exploitant se réjouit de cette réouverture malgré des protocoles toujours plus stricts : « il y a plusieurs règles sanitaires à respecter depuis la réouverture

des salles obscures, comme le port du masque obligatoire ou la distanciation sociale. Les capacités des salles sont limitées à 35% de la jauge... Depuis le 19 mai, nous avons bousculé nos habitudes, nous ne faisons plus un programme de 3 semaines comme on le faisait habituellement, mais un programme à la semaine. Les sorties s'enchaînent, une trentaine de films seront encore à découvrir ces prochaines semaines. » Parmi les nouveautés : « un partenariat avec Télérama, du 9 au 15 juin avec sept avant-premières, soit une tous les soirs ! Le 19 juin, il y aura également la venue de Naël Marandin qui présentera son film "La terre des Hommes". »

« Nous relançons la machine et sommes vraiment très heureux de retrouver nos spectateurs » conclut-il.

En parallèle, le Bar du Majestic rouvrira le 9 juin. À noter également que la date de validité de l'ensemble des cartes d'abonnement et des tickets CE en circulation a été automatiquement prolongée.

20 et 27 juin 2021 : ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin seront ouverts entre 8h et 18h au gymnase municipal, route de Mâcon (Bureau 1 à 7) et de Vigny (bureau 8).

La salle des fêtes faisant office de centre de vaccination depuis le mois de janvier, c'est exceptionnellement au Gymnase municipal que se dérouleront les deux tours des scrutins. Des élu(e)s et personnels municipaux seront présents à l'entrée du Gymnase Municipal et de la salle de Vigny afin de vous guider et rappeler les règles d'hygiène spécifiques à ce scrutin avec quelques particularités à noter :

- Chaque électeur est invité à **apporter son stylo personnel** afin de signer le registre, noir ou bleu, non effaçable. A défaut, des stylos à usage unique seront à votre disposition.
- Le gymnase municipal sera **divisé en deux** ; une partie pour le scrutin régional et une partie pour le scrutin départemental. Un sens de circulation sera organisé dans ces lieux afin de limiter les contacts interpersonnels. Dans la file d'attente, une distance de courtoisie entre les électeurs vous sera demandée. En cas d'affluence, la file d'attente se fera à l'extérieur. Il vous sera demandé également de limiter au maximum les échanges à l'intérieur du Gymnase municipal.
- Il est demandé à chaque électeur de saluer seulement verbalement les personnes de sa connaissance, dont les membres des bureaux de vote.
- Chaque électeur aura la possibilité de se laver les mains à l'intérieur des locaux. Le port du masque sera obligatoire.

À l'occasion de ces élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains, la vigilance de tous sera demandée. Toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité de ce scrutin, chaque électeur pourra ainsi venir voter en toute quiétude.

Liste des candidats / Élections Régionales Tête de liste (7listes)

Marie-Guite Dufay (PS-PCF-PRG)
Gilles Platret (LR-UDI-DLF)
Julien Odoul (RN)
Stéphanie Modde (EELV-divers écolo)
Denis Thuriot (LREM-MoDem-Agir)
Bastien Faudot (GRS-LFI-DVG)
Claire Rocher (LO)

Liste de candidats : Élections Départementales

Thierry Desjours Conseiller sortant et **Marie-France Mauny** / Suppléants : Fabien Genet et Clotilde Mention (Majorité départementale)
Alain Lagoutte et Nathalie Roze / Suppléants : Jean-François James et Nicole Salzman (Rassemblement National)
(Attention ! un seul scrutin pourrait avoir lieu pour les élections départementales le 20 juin si la participation est suffisante)

ATTENTION CHANGEMENT DE LIEU DE VOTE !



▲ La salle des fêtes étant transformée temporairement en centre de vaccination depuis le mois de janvier, c'est au Gymnase municipal, route de Mâcon, à proximité de la cité scolaire, que se dérouleront les deux tours des scrutins (sauf pour le bureau de Vigny qui reste inchangé).

VOTER PAR PROCURATION

Vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent(e) les 20 et 27 juin ? Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

Pour effectuer cette démarche, vous pouvez :

- remplir le formulaire
- apporter ce formulaire dans un bureau de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance muni d'un justificatif d'identité.

Depuis cette année, la demande de procuration peut être formulée en ligne via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

Nouveau : chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement.

Le jour du vote, le mandant doit se présenter muni de sa pièce d'identité en original et en photocopie recto-verso et connaître l'identité complète de son mandataire (nom, nom de jeune fille pour les femmes mariées, prénoms, date de naissance et adresse complète).



▲ Pour garantir le bon fonctionnement des opérations de vote, et conformément aux consignes du Ministère de l'Intérieur, la ville de Digoin met en place les mesures de prévention suivantes dans ses 7 bureaux au Gymnase Municipal et celui de Vigny.

Inscriptions au plan canicule : C'EST DÈS MAINTENANT !

Comme chaque année, dans le cadre du Plan Canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de Digoin se mobilise afin de recenser les personnes les plus exposées aux conséquences sanitaires liées à une éventuelle vague de chaleur.



Le CCAS se charge ainsi de constituer et de tenir à jour un registre nominatif des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap vivant à domicile.

Sur ce sujet, Lola RODRIGUEZ, adjointe au Maire en charge des solidarités et de l'action sociale, précise : « ce registre permet aux services sanitaires et sociaux, en cas

de déclenchement du plan d'alerte canicule, de prendre rapidement contact avec les personnes inscrites pour veiller à leur bien-être, via le contact téléphonique, la visite à domicile ou l'activation des réseaux de proximité. »

Afin de recueillir un certain nombre d'éléments, une fiche d'inscription est diffusée et doit être complétée par toutes les personnes souhaitant figurer sur le registre. L'inscription est facultative, basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (médecin, service d'aide à domicile, voisin, famille...). Toute personne inscrite par un tiers peut demander la modification ou la radiation de son inscription sur le registre nominatif.

Si vous le souhaitez ou si vous connaissez des personnes susceptibles d'être inscrites sur le registre nominatif, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription :
- en venant la retirer au C.C.A.S. 14, place de l'Hôtel de Ville 71160 Digoin
- ou en la demandant par téléphone au 03 85 53 73 28
puis, de la renvoyer ou de la déposer sous pli revêtu de la mention « confidentiel ».

ATTENTION TRAVAUX : fermeture de la bretelle RCEA du « château d'eau »



En raison de travaux sur l'actuelle RN79, future A79, la société Axelia, concessionnaire de la future autoroute reliant Montmarault à Digoin nous informe qu'elle procédera à compter du lundi 7 au vendredi 25 juin, en continu, à des travaux sur la bretelle RCEA de Digoin (diffuseur du « château d'eau »). La réalisation de ces travaux nécessitera la fermeture totale de la bretelle durant cette période. Le chantier sera totalement infranchissable (barrages) pour tous les usagers. Pour les usagers au départ de Digoin désirant accéder à la RN79 en direction de Mâcon/Chalon, suivre la RD979 (zone Barberèche - Vitry) jusqu'au diffuseur de Paray-le-Monial Ouest. De là, accéder

à la RCEA en direction de Mâcon. Pour les usagers au départ de Digoin désirant accéder à la RN79 en direction de Montmarault, suivre RD779 jusqu'au diffuseur de Molinet. De là, accéder à la RN79 en direction de Montmarault. Pour tous les usagers de la RN79, en provenance de Mâcon ou de l'Allier, sortir au diffuseur de Paray-le-Monial ou de Molinet, en direction de Digoin. Dans tous les cas, une déviation pour tous les véhicules sera mise en place, dans les 2 sens de circulation. La société APRR, consciente de la gêne occasionnée, conduira les travaux dans les meilleurs délais et compte sur la compréhension de chacun afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions pour tous.

AUTOROUTE A79 Digoin – Montmarault

Soyez informé des déviations sur la RCEA grâce à l'application « Travaux A79 » ! Alors que les travaux de la future concession autoroutière entre Digoin et Montmarault (Allier) se poursuivent, l'application mobile « Travaux A79 » est disponible sur votre plaquette et téléphone. Cette application propose une information en

temps réel sur les conditions de circulation, l'état des travaux en cours ainsi que les éventuelles perturbations générées par les différents chantiers. Sections fermées temporairement, réouvertures d'accès, déviations par Digoin, l'application « Travaux A79 » vous permet d'anticiper vos trajets tout en maximisant la sécurité de vos déplacements.



Pour vos paiements :

**TRANSMETTEZ VOS
CHÈQUES À CHAROLLES**

Suite au déménagement de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à Charolles décidée par la Direction des Finances publiques, les paiements par chèques, pour des raisons de sécurité, ne peuvent plus être déposés en Mairie ou dans la boîte aux lettres de l'ancienne Trésorerie. Pour tous vos paiements par chèques, comme votre facture d'eau par exemple, vous devez désormais les adresser à :
Centre de finances publiques - Service de gestion comptable du Charolais-Brionnais
6 avenue Bayard - 71120 Charolles.

À Digoin, certains buralistes comme la Maison de la presse ou les tabac-presse place de l'Église et rue Victor Hugo sont agréés pour le paiement des impôts et autres créances locales comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères... (Paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.) Les usagers sont également invités à payer par moyens dématérialisés lorsque les conditions le permettent.

**INSCRIPTION
concours maisons fleuries**

La ville de Digoin, grâce aux efforts fournis en matière de fleurissement, est classée depuis quelques années maintenant « 2 fleurs » par le Conseil Départemental des villes et Villages fleuris. Le concours de maisons fleuries, ouvert à tous, fait depuis plusieurs années le bonheur des Digoinais, et c'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, son balcon, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de notre ville. Votre implication dans l'amélioration de notre cadre de vie est importante et les meilleurs seront récompensés après le passage du jury.

Inscription du lundi 7 au 25 juin
par téléphone au : 03 85 53 73 16
(Règlement disponible en Mairie).

**48H de
la BD**

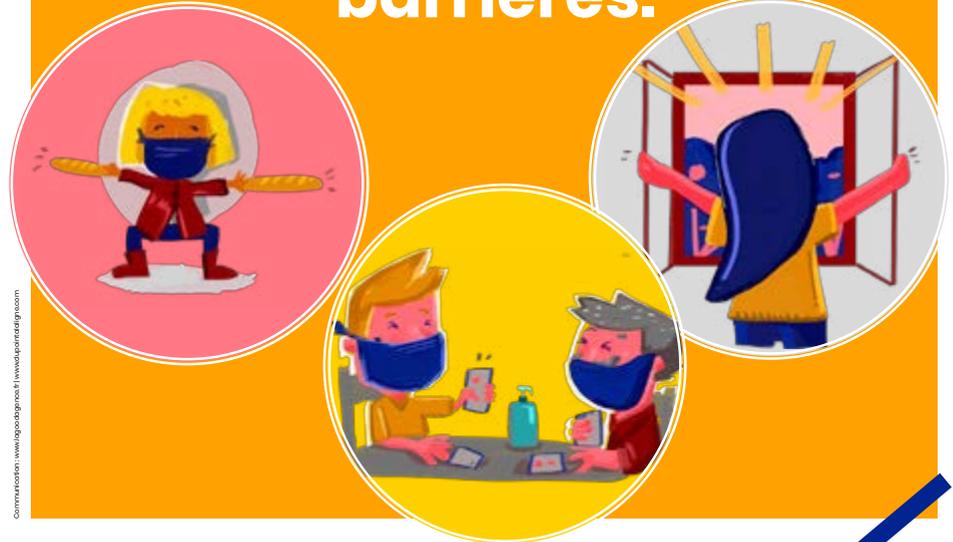
Les « 48H de la Bande Dessinée » se tiendront cette année les 4 et 5 juin. Une exposition sur la fabrication d'une BD sera visible à la bibliothèque jusqu'au 16 juin. C'est le personnage pétillant et tout en rondeur Astrid Bromure et son auteur Fabrice Parme qui vont nous guider au cœur des secrets de fabrication d'une bande dessinée. La bibliothèque municipale organise en parallèle un jeu concours pour tous les jeunes de 8 à 13 ans comprenant des questions sur cette même exposition pour gagner des BD. N'hésitez pas ! Renseignements : 03 85 53 29 89



**AMBROISIE
si j'en trouve,
je l'arrache !**

L'ambrosie est une plante invasive originaire d'Amérique du nord et capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.). Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau). Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé. Que faire ? Sur ma propriété : je l'arrache ! Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache également ! Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants :
contact@signalement-ambrosie.fr /0 972 376 888
Votre signalement sera communiqué à la mairie de Digoin qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

**Même vacciné,
j'applique les gestes
barrières.**



Merci !

**Vous participez à la lutte contre la Covid-19
en ayant choisi d'être vacciné.
Continuez à agir en respectant les gestes barrières,
au quotidien, pour protéger les autres.**



www.pourquoijefais.fr
#POURQUOIJEFAIS



Au centre de vaccination de Digoin, la vaccination s'amplifie ! Fin mai, plus de 10 000 volontaires ont reçu au moins l'une des deux injections. Avec désormais 2 lignes organisées et des doses plus importantes, le centre permet de vacciner jusqu'à 160 personnes par jour. Depuis le 26 mai, toutes les personnes de plus de 18 ans sans critères d'éligibilité peuvent prétendre aux créneaux de vaccination Covid. Si vous êtes dans ce cas : www.doctolib.fr ou rendez-vous sur le site ou les applications mobiles « Vite Ma Dose ».

Dimanches 20 et 27 juin

Élections départementales et régionales



Attention changement de bureau de vote !

Les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin seront ouverts entre 8h et 18h à Vigny (bureau 8) et au gymnase municipal, route de Mâcon (bureau 1 à 7) et non à la Salle des Fêtes.